ACADÉMIE DE NORMANDIE
*Liberté Égalité Fraternité*

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure

Circonscription Val-de-Reuil

t21somie NORMANDIE

# Contextes des différentes saisines & Conditions des saisines

## Saisine 1

École vers IEN

**Vous vous questionnez sur l'origine et l'accompagnement de difficultés lourdes d'un élève.**

**Vous souhaitez des pistes, des conseils, des outils, une information pour vous aider au quotidien.**

Il n'y a pas véritablement de conditions pré requises pour cette saisine si ce n'est d'être très précis dans la demande :

- conseils ou informations ;
- destinataires (équipe école, équipe cycle, enseignant) ;
- motifs/thèmes définis ;
- modalités en CC, en CM, sur temps spécifiques à préciser.
- période souhaitée.

IEN vers EMAS

## E.M.A.S

## Saisine 2

École vers IEN

**Vous souhaitez des apports théoriques et pratiques afin d'enrichir pour une bonne compréhension des particularités de l'élève et œuvrer à son meilleur accompagnement.**

**Vous souhaitez une intervention pour adapter au mieux les conditions de scolarisation, diminuer les risques de dégradation de la situation. Qu'il vous soit présenté des adaptations et aménagements pour l'élève considéré.**

Des conditions précises sont pré requises pour cette saisine :

- un CC «*nos élèves à BEP*» a été tenu pour échanger en équipe sur les possibles avec production d'un CR ;
- un ou des possibles ont été pratiqués après notification en ESS ou élaboration de PPRE ;
- une demande d'aide RASED a été rédigée face aux difficultés persistantes;
- Le RASED est intervenu et les difficultés persistent, ne pouvait pas intervenir, a conseillé la saisine 2.

IEN vers EMAS

## Saisine 3

École vers IEN

**La situation amène à :**

**- penser une intervention auprès de l'équipe pédagogique ET de l'élève afin d'adapter au mieux les conditions de scolarisation de l'élève ;**

**- proposer des suivis ponctuels et limités dans le temps auprès de l'élève selon les besoins identifiés et dans l'attente d'un relais ;**

**- accompagner et étayer les familles par des échanges réguliers.**

Des conditions fortes sont pré requises pour cette saisine :

- l'ensemble des conditions requises pour la saisine 2 ;
- une saisine 2 déjà engagée et les partenaires de l'EMAS évoquant l'hypothèse d'une saisine 3.
- si absence de saisine 2, un échange préalable avec l'IEN ou un de ses représentants pour juger collégialement de la pertinence dune saisine 3 (via tél, mail, REE, ESS).

IEN vers EMAS